

## Les classes à projet d'éducation aux médias et à l'information

### « Classes Médias »

Appel à projet 2017-2018

2e vague : août/septembre 2017

#### Le dispositif académique des classes médias

Le dispositif des *classes médias* (classes à projet d'éducation aux médias) est un dispositif créé dans l'académie de Créteil en 2010-2011. Il est porté et accompagné par le CLEMI académique, composante du Pôle numérique de l'académie de Créteil.

L'objectif est de soutenir la mise en œuvre d'une **éducation aux médias et à l'information (EMI)** tout au long de l'année, dans une démarche transversale, intégrée aux différentes disciplines.<sup>1</sup>

L'appel à projet 2017-2018 permet d'identifier, d'accompagner, de valoriser des initiatives pédagogiques et de soutenir la mutualisation de pratiques pour la mise en œuvre de l'EMI dans l'académie de Créteil.

### Les « classes médias » : le cadre.

#### 1. L'EMI est inscrite dans la loi de refondation de l'école.

La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République.

*Faire entrer l'École dans l'ère du numérique*

« Une véritable éducation aux médias, adaptée aux supports et aux outils de communication contemporains, sera dispensée de l'école primaire au lycée, en étroite collaboration avec les associations partenaires de l'École. Cette éducation aux médias devra transmettre aux élèves les connaissances et compétences nécessaires à la maîtrise de l'information, devenue aujourd'hui une condition essentielle de l'accès aux autres savoirs. Il s'agira en particulier d'apprendre aux élèves à maîtriser de nouveaux modes de lecture et d'écriture liés aux écrans numériques et aux réseaux, et de les sensibiliser aux droits et aux devoirs liés aux usages de l'internet et des réseaux sociaux (usage raisonné des différents types de médias, enjeux sociétaux et de connaissance qui y sont liés, sensibilisation à la protection de la vie privée ou au respect de la propriété intellectuelle, etc.).

<http://eduscol.education.fr/cid83623/l-emi-dans-la-loi-de-refondation-de-l-ecole.html>

#### 2. L'EMI s'inscrit dans la stratégie numérique pour l'École

« L'objectif d'une éducation aux médias et à l'information est de permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, former des "cybercitoyens" actifs, éclairés et responsables de demain. »

L'EMI et la stratégie numérique

<sup>1</sup> Voir les préconisations du rapport de l'inspection générale : Catherine BECCHETTI-BIZOT, Alain BRUNET (rapp), *L'éducation aux médias, enjeux, état des lieux, perspectives*, 2007.

L'EMI vise à développer les compétences de la littératie numérique et de la littératie médiatique : l'ensemble des compétences (lecture, écriture, navigation, organisation) permettant à un individu d'évoluer de façon critique et créative, autonome et socialisée dans l'environnement médiatique contemporain<sup>2</sup>.

### 3. L'EMI s'inscrit dans la Mobilisation de l'École pour les valeurs de la République<sup>3</sup>

L'éducation aux médias et à l'information contribue à la construction du parcours citoyen, dès l'école primaire. Inscrite de manière explicite dans les programmes des disciplines et dans le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, elle fait l'objet d'une des thématiques des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4. L'ensemble des disciplines est ainsi mobilisé pour mettre en œuvre l'EMI en collaboration étroite avec le professeur documentaliste qui apporte son expertise et ses compétences dans ce domaine. Le ministère et ses partenaires proposent de nombreuses ressources pédagogiques sur le site Éduscol pour aider les enseignants<sup>4</sup>. Extrait de la circulaire de rentrée 2016 :

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=100720](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100720)

## L'EMI dans le socle commun, le parcours citoyen et dans les programmes<sup>5</sup>

### 1. Le socle commun :

Des liens avec l'EMI pour la maîtrise du socle commun sont établis avec les 5 domaines ci-dessous :

Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer

Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques

Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine

<http://eduscol.education.fr/cid98344/l-emi-et-le-socle-commun-2016.html>

### 2. L'EMI, le parcours citoyen et les programmes d'EMC (enseignement moral et civique).



#### L'éducation aux médias et à l'information

Elle permet aux élèves d'apprendre à lire, à décrypter l'information et l'image, à aiguiser leur esprit critique, à se forger une opinion, compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie.

<http://eduscol.education.fr/cid91875/le-programme-d-enseignement-moral-et-civique-pour-la-rentree-2015.html>

<sup>2</sup> A lire, à ce propos, sur le site canadien Habilo Médias : *Principes fondamentaux de la littératie numérique et de l'éducation aux médias* : <http://bit.ly/1BgE34w>

<sup>3</sup> <http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-un-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html>

<sup>4</sup> <http://eduscol.education.fr/cid72525/l-emi-et-la-strategie-du-numerique.html>

<sup>5</sup> <http://eduscol.education.fr/cdi/education-medias/incontournables/emi-prog-scolaires>

### 3. L'EMI dans les programmes du collège (cycle 3 et cycle 4) :

- L'EMI dans les programmes du **cycle 3**  
<http://eduscol.education.fr/cid98362/l-emi-et-les-nouveaux-programmes-cycle-2-et-3.html>
- L'EMI dans les programmes de **cycle 4**  
<http://eduscol.education.fr/cid98422/l-education-aux-medias-et-a-l-information-et-les-nouveaux-programmes-cycle-4.html#lien11>
  - Les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires), ressources :  
<http://eduscol.education.fr/cid99750/epi.html>  
<http://www.clemi.fr/fr/ressources/publications/brochure-epi-emi.html>

### 4. L'EMI dans les programmes de lycée<sup>6</sup> :

L'EMI est inscrite dans les programmes d'EMC, elle concerne l'ensemble des disciplines.  
[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=90243](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90243)

Les compétences en éducation aux médias et à l'information visées au lycée sont identifiées et contextualisées dans la matrice EMI (académie de Toulouse) :  
[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMI/61/0/MAJ-Matrice-EMI-TraAMDoc-Toulouse\\_546610.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMI/61/0/MAJ-Matrice-EMI-TraAMDoc-Toulouse_546610.pdf)

#### **L'EMI est inscrite dans le projet académique.**

L'EMI contribue à faire vivre et à transmettre les valeurs de la République. A ce titre, l'EMI s'inscrit dans l'axe 2 du projet académique 2016-2019<sup>7</sup>, « les valeurs », levier 2 « développer la participation des élèves et leur apprentissage de la citoyenneté et de la liberté ».

L'EMI participe à la mise en œuvre du numérique éducatif dans l'académie de Créteil<sup>8</sup>.

## **Le projet de classe médias : les acteurs**

### 1. L'équipe pédagogique :

- Le projet de classe médias, s'inscrit dans une démarche transversale et interdisciplinaire.
- L'équipe pédagogique est composée d'au moins 2 professeurs disciplinaires associés au professeur documentaliste, enseignant et maître d'œuvre d'une culture de l'information et des médias dans l'établissement<sup>9</sup>.
- Le projet est porté par un binôme référent composé d'un professeur documentaliste et d'un professeur disciplinaire.
- Le projet EMI peut impliquer l'ensemble des disciplines scolaires ainsi que les acteurs de la vie scolaire.

### 2. Le binôme référent :

Le binôme référent est, tout au long de l'année, l'interface entre l'équipe de la classe média et le CLEMI.

### 3. Les classes et élèves concernés :

- Le projet de classes médias s'adresse aux élèves de classes de collège et de lycées.
- Le projet concerne tous les élèves d'un groupe classe<sup>10</sup>.

<sup>6</sup> <http://eduscol.education.fr/pid26017/programmes-du-lycee.html>

<sup>7</sup> <http://www.ac-creteil.fr/pid32600/le-projet-academique.html>

<sup>8</sup> Jalons 2 et 4 du numérique : <http://mediafiches.ac-creteil.fr/spip.php?article332>

<sup>9</sup> [http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html#Competences\\_specifiques\\_aux\\_professeurs\\_documentalistes](http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html#Competences_specifiques_aux_professeurs_documentalistes)

- Le projet de classe médias peut s'inscrire dans un projet de liaison inter-dégrés (école-collège, collège-lycée).

## Le projet de classe médias : les objectifs

- Développer une pratique citoyenne des médias : apprendre une lecture critique et distanciée des langages et des formes médiatiques.
- Développer une culture de l'information : apprendre à gérer et à traiter le flux permanent d'informations, à évaluer la pertinence de l'information, à développer des stratégies de recherche et d'exploitation des informations.
- Apprendre à produire de l'information : créer, échanger, participer, mettre en forme, collaborer à la construction des savoirs, identifier et s'appropriier les outils numériques pertinents pour la production et l'échange de messages médiatiques.
- Apprendre à produire de l'information et à développer des démarches collaboratives dans le respect du droit, de la déontologie.
- Développer une approche responsable et critique de ses traces numériques.
- Connaître et comprendre le rôle et la place des médias et des réseaux dans la société.
- Connaître et comprendre « l'écosystème » des médias et des réseaux dans un contexte économique et technique en pleine mutation.

## Le projet de classe médias : La mise en œuvre.

### 1- Le temps dédié au projet :

Le projet doit permettre d'identifier **un temps dédié** à l'acquisition des compétences de l'EMI et s'inscrire à un rythme hebdomadaire **dans le temps disciplinaire**. L'EMI est un enseignement intégré de manière transversale à toutes les disciplines enseignées au collège et au lycée.

Le projet de classe médias n'est pas une « option » ou une « spécialité » qui s'ajoute à l'emploi du temps des élèves.

Les dispositifs d'accompagnement au collège et au lycée, les enseignements d'exploration au lycée, peuvent offrir des espaces temps complémentaires pour des activités de production médiatique.

### 2- Les démarches attendues :

- Le projet d'EMI envisage une éducation aux médias alliant théorie et pratique, en lien avec les programmes des disciplines et les compétences du socle commun, dans le cadre d'une pédagogie active.
  - Des activités visant à une pratique éclairée et citoyenne des médias par la compréhension des médias et des réseaux, des phénomènes informationnels et par le questionnement des relations que nous établissons, individuellement et collectivement aux médias.
  - Des expériences de productions médiatiques permettant de développer des compétences info-documentaires et une initiation aux langages et aux formes médiatiques.
  - Selon le principe de l'apprentissage par la pratique, la mise en œuvre du projet doit permettre aux élèves d'apprendre en situation et concrètement de réaliser des productions médiatiques sans exclusivité de support, de format, ni de langages (production d'écrit, de vidéo, de son, d'infographie ; sur tous supports : papier, espace de publication en ligne, réseaux sociaux, plateformes de microblogging, etc).

<sup>10</sup> Le projet de classe média ne concerne pas les « ateliers » ou « clubs » médias sur le temps périscolaire.

- L'accent sur la pratique s'appuie sur des partenariats avec des professionnels de l'information (visite de médias, rencontres, ateliers avec des professionnels des métiers de l'information)<sup>11</sup>.

Le déroulement et la mise en œuvre du projet peuvent s'appuyer sur la participation à des **rendez-vous et actions de sensibilisation et de productions médiatiques en milieu scolaire** :

- La Journée du Direct<sup>12</sup>, Le Safer Internet Day<sup>13</sup>, les concours notamment ceux organisés par le CLEMI (concours des journaux scolaires, de reportages radio, festival vidéo de l'académie de Créteil, concours de Unes, concours Arte-CLEMI, ...).
- Si le projet de classe médias permet d'inscrire l'EMI dans une progression annuelle, nous attirons l'attention des équipes sur le fait que la **Semaine de la presse et des médias dans l'école**<sup>14</sup> est un temps fort du calendrier scolaire, particulièrement propice aux rencontres avec des professionnels qui se rendent volontiers plus disponibles à cette occasion. Il permet d'impulser des actions en EMI à destination de l'ensemble des classes dans les établissements.

## Le projet de « classe médias » : le rôle du CLEMI

### 1. La formation :

Les équipes des projets retenus se voient proposer **3 journées de formation-action** (public désigné) :

Dates et lieux prévus (sous réserve de modification) :

Les 17 octobre 2017, 14 décembre 2017, 11 avril 2018 au lycée de la Plaine (Saint-Denis).

Les enseignants qui souhaitent approfondir leurs compétences en EMI sont invités à participer aux **formations proposées au PAF**. La liste des offres de formation est publiée sur le site du CLEMI académique<sup>15</sup> et figure au plan académique de formation. Selon les cas, une demande d'aide négociée ou de formation de proximité peut être formulée.

### 2. L'accompagnement :

Durant l'année scolaire, le **CLEMI accompagne les projets d'EMI en fonction des demandes des équipes** : conseils, aide à l'organisation de rencontre avec des professionnels de l'information, selon les besoins, prêt ponctuel de matériel. Le CLEMI s'efforce de communiquer sur les actions menées dans les classes et diffuse auprès des équipes les offres de partenariat proposées par les médias tout au long de l'année.

- Le CLEMI, dans le cadre de l'accompagnement des projets d'EMI, est l'interlocuteur des équipes pédagogiques et des chefs des établissements concernés.
- Le binôme référent est invité à faire des points d'étapes avec le CLEMI tout au long de l'année et à tenir un carnet de bord du projet.
- L'établissement se verra attribué en fin d'année scolaire 30 HSE à répartir entre les membres de l'équipe enseignante au titre du temps de concertation.

<sup>11</sup> Les établissements, à cette fin, pourront faire appel aux volontaires de la Réserve citoyenne de l'éducation nationale <http://eduscol.education.fr/cid88793/reserve-citoyenne-de-l-education-nationale.html> et aux partenaires du CLEMI.

<sup>12</sup> <http://www.clemi.fr/fr/evenements/operations-speciales/journee-du-direct.html>

<sup>13</sup> <http://www.internetsanscrainte.fr/le-projet/safer-internet-day-2016-presentation>

<sup>14</sup> <http://www.clemi.org/fr/spme/>

<sup>15</sup> <http://clemi.ac-creteil.fr/spip.php?article711>

### 3. Le projet de classe médias : Les engagements des établissements et des équipes pédagogiques retenus.

- L'établissement est invité à **faire apparaître sur son site l'actualité de la classe médias** et à faire figurer le **logo du CLEMI de l'académie de Créteil** sur les documents de communication relatifs au projet.
- L'équipe enseignante veille à tenir **un carnet de bord du projet** et à faire, par l'intermédiaire du binôme référent, des **points d'étapes avec le CLEMI a minima 3 fois dans l'année**, idéalement dans le courant des mois d'octobre, de décembre et de mars.
- **En fin d'année scolaire, un bilan de l'action** menée dans le cadre de la classe médias est rédigé par l'équipe pédagogique et transmis au CLEMI par le binôme référent. Une trame d'aide à la rédaction est communiquée aux équipes par le CLEMI de l'académie de Créteil.

**Sur la base du volontariat, les équipes enseignantes sont invitées à présenter des activités pédagogiques mises en œuvre dans la classe.** L'objectif de ce travail est de soutenir et de valoriser la mutualisation de ressources en EMI dans l'académie de Créteil. Ce travail de formalisation sera accompagné par le CLEMI et les travaux validés pourront être publiés sur un espace de publication en ligne académique dédié.

## Répondre à l'appel à projet 2017-2018

### 1. Votre projet : renseigner le descriptif du projet (annexe 1).

Les projets envoyés au CLEMI de l'académie de Créteil en réponse à cet appel à projet doivent impérativement être **visés et approuvés par le chef d'établissement** pour être soumis à la commission de validation. Sans cette validation, le dossier ne peut être pris en compte par la commission.

Dans le cas d'un envoi par courrier électronique, nous vous demandons de **bien veiller à transmettre l'avis du chef d'établissement, dûment signé et daté.**

Le descriptif du projet (annexe 1) pour l'année 2017-2018 est à envoyer complété par courrier électronique ou par courrier postal aux adresses suivantes :

Par courrier électronique : [clemicreteil@ac-creteil.fr](mailto:clemicreteil@ac-creteil.fr)

Par courrier postal :

CLEMI-Rectorat de Créteil  
4, rue Georges ENESCO  
94000 Créteil

**Le descriptif du projet doit nous parvenir avant le 11 septembre 2017 (date de la poste faisant foi pour les envois postaux).**

Les équipes qui ont mis en œuvre un projet de classe médias et qui souhaitent répondre au présent appel à projet doivent y répondre dans les délais et **impérativement transmettre au CLEMI, le bilan de l'action menée en 2016-2017.**

### 2. La commission de validation

Les projets sont étudiés par une commission de validation composée notamment de représentants des corps d'inspection, de représentants d'autres missions pédagogiques (DAAC, Cardie,...) et de la déléguée académique du CLEMI.

Les établissements sont informés par courriel des décisions de la commission de validation au plus tard [Lundi 18 septembre 2017](#).

## Préparation de la rentrée

A la rentrée 2017-2018, **il est demandé aux établissements dont le projet est retenu, de communiquer avant le [Vendredi 22 septembre 2017](#) par courriel, au CLEMI [clemicreteil@ac-creteil.fr](mailto:clemicreteil@ac-creteil.fr) :**

- **La liste des enseignants** impliqués dans le projet, en **précisant le nom et coordonnées des enseignants composant le binôme référent du projet** ;
- **Les noms et disciplines des enseignants participants aux journées de formation** pour l'envoi des convocations.

Les journées de formation des enseignants des classes médias se dérouleront (sous réserve de modification), les 17 octobre 2017, 14 décembre 2017, 11 avril 2018 au lycée de la Plaine (Saint-Denis).

Tous les enseignants des classes médias y sont conviés : sous réserve de l'accord du chef d'établissement qui aura préalablement transmis les noms et disciplines des participants.

**Pour tout complément d'information, écrire à :**

[clemicreteil@ac-creteil.fr](mailto:clemicreteil@ac-creteil.fr)

ou

Contacteur :

Elodie GAUTIER

DAEMI - Coordinatrice du CLEMI de l'académie de Créteil

[Elodie.gautier@ac-creteil.fr](mailto:Elodie.gautier@ac-creteil.fr)

06 37 07 93 25